

Proposition de répartition des priorités de logement pour 2025/2026

1. Contexte et état des lieux

La fermeture de la résidence Debourg va entraîner la suppression temporaire de 178 logements sur le campus de l'ENS. Face à cette baisse du nombre de chambres disponibles, une nouvelle priorisation dans les attributions de logement doit être définie.

Outre les 361 places disponibles en résidence Bonnamour, l'ENS bénéficie de deux conventions avec le CROUS de Lyon. Ces conventions seront reconduites en 2025/2026 avec augmentation de 6 places attribuées pour atteindre un total de 56 places : 25 pour les étudiants internationaux et 31 pour des étudiants boursiers sur critères sociaux.

Concernant les priorités d'attribution des logements, les priorités actuelles sont les suivantes :

- 1 Mineurs
- 2 Boursiers
- 3 Primo-arrivants
- 4 Agrégatifs sans traitement

Les normaliens en 2^e année et suivantes qui ont besoin d'un logement pour des raisons de santé ou handicap bénéficient d'une pré-attribution au début du mois de juillet.

La mobilité internationale réserve 80 places dans les résidences pour les étudiants entrants et des accords avec des universités partenaires nous conduisent à réserver des chambres pour les lecteurs du CDL.

Environ 700 demandes de logement arrivent chaque année pendant l'été au bureau des hébergements. Les demandes sont traitées en deux vagues. Pendant la première vague, qui commence dès le 10 août, les gestionnaires des hébergements valident les demandes selon les priorités définies. La deuxième vague commence début septembre et les normaliens non prioritaires peuvent déposer une demande ou redéposer une nouvelle demande en cas de premier refus. A l'exception de la rentrée de septembre 2023, il a toujours été possible de loger les personnes prioritaires ainsi que l'ensemble des personnes déposant ou redéposant une demande pendant la 2^e vague.

2. Proposition

La pré-attribution des logements pour raison de santé et de handicap est maintenue et avancée à la fin du mois de juin.

Un contingent de 70 places est réservé aux étudiants entrants en mobilité internationale et aux lecteurs du centre de langue.

La proposition qui est faite est de diviser la population des primo-arrivants entre primo-étudiants et primo-élèves. Le principe est de privilégier les non-élèves en partant du principe que les fonctionnaires stagiaires ont moins de difficultés à trouver un logement en raison de leur statut et de leur salaire.

Par ailleurs, les boursiers échelons 5, 6 et 7 qui déposent une demande via la plateforme centralisée CROUS verront leur demande de logement acceptée et ne rentreront pas dans les quotas de la convention CROUS. Une communication ciblée leur a été adressée pour les inciter à déposer une demande via le Dossier Social Etudiant (DSE).

Comme chaque année la première vague de demande/attribution sera ouverte dès juillet et les premières réponses seront apportées dès le 8 aout.

La deuxième vague d'attribution sera avancée par rapport aux années précédentes et débutera le 26 aout. Cela permettra d'apporter une réponse avant la rentrée aux normaliens admis tardivement.

Aussi, il est proposé au CA de voter les priorités suivantes :

1. Personnes avec problématique de santé/handicap
2. Mineurs
3. Boursiers
4. Primo étudiants ou auditeurs
5. Primo élèves

